



Hommage à nos 3 sapeurs parachutistes



Le 4 mars 2013, le caporal-chef Loïc Liber a été décoré de la Médaille militaire par le ministre de la Défense, à l'hôpital militaire Percy de Clamart.

Le 15 mars 2013, le caporal-chef Chennouf et le caporal Legouad ont été nommés chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume par le ministre de la Défense.





Le ministre de la Défense a remis, le 15 mars 2013 à Montauban, les insignes de chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume au caporal-chef Abel Chennouf et au caporal Mohamed Legouad. Un an après le drame, le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, s'est rendu au régiment pour rendre hommage à nos deux sapeurs parachutistes assassinés par Mohammed Merah.

Le ministre de la Défense a rappelé que *«La mort fait partie de l'horizon de nos soldats, qui savent la regarder en face, parce qu'elle fait partie de leur engagement. Mais cette mort que vos camarades ont trouvée, ils n'étaient pas préparés à sa lâcheté, sa cruauté. Personne n'y était préparé».*

Avant de remettre les insignes de chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume au caporal-chef Abel Chennouf et au caporal Mohamed Legouad en présence de leurs familles, Jean-Yves Le Drian a souligné que, devant le caractère inédit de ce drame, une loi a été votée le 27 novembre dernier portant création de la mention «Mort pour le service de la Nation».

Le 11 mars, à Toulouse, le ministre de la Défense avait remis les insignes de chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume à l'adjudant Imad Ibn Ziaten, première victime de Mohamed Merah le 11 mars 2012.

Source : DICOD





L'ordre national de la Légion d'honneur est l'institution qui, sous l'égide du grand chancelier et du grand maître, est chargée de décerner la plus haute décoration honorifique française. Elle a été instituée le 19 mai 1802 par Napoléon Bonaparte, alors Premier consul. Elle récompense depuis ses origines « la bravoure militaire et le mérite civil » rendus à la Nation. Elle rompt avec la tradition des ordres d'Ancien Régime en étant ouverte à tous, et non plus seulement aux officiers. Sa devise est Honneur et Patrie. Chaque année compte trois promotions civiles (1^{er} janvier, pâques et 14 juillet) ainsi qu'une promotion militaire (décret première quinzaine du mois juillet).

La Légion d'honneur est la plus haute distinction accordée par l'État. Cette médaille est remise chaque année par le Président de la République. En devenant chef d'État, le président est décoré de la Légion d'honneur. Il est ainsi fait grand maître de cet ordre. Il existe cinq grades différents : les chevaliers, les officiers, les commandants, les grands officiers et les grand-croix.

Cet insigne est remis à des hommes ou des femmes qui ont, par leurs actions, honoré ou servi la France. Les candidats à la Légion d'honneur sont proposés par les ministres et choisis par un conseil. C'est ensuite le Président de la République qui signe les nominations.

Pour être admis dans l'ordre de la Légion d'honneur, le candidat doit, sauf cas exceptionnels, justifier d'au moins 20 ans de services publics ou d'activités professionnelles, assortis de "mérites éminents". "Il faut être irréprochable dans son métier et faire quelque chose en plus, qui sorte de l'ordinaire et nous distingue : être créatif et donner aux autres en général", comme le souligne le secrétaire général de l'Ordre. Un futur légionnaire doit aussi être irréprochable dans son comportement.



Avec l'aide d'un juriste, le Conseil de l'ordre mène en effet une enquête "de moralité et d'honorabilité". Un extrait de casier judiciaire est demandé et toute condamnation est disqualifiante. Le comportement dans la vie familiale est aussi pris en considération.

Depuis 1962, le code de la Légion ne prévoit pas d'admission à titre posthume. Néanmoins, le Premier ministre peut nommer ou promouvoir, dans un délai d'un mois, des personnes tuées ou blessées dans l'exercice de leur devoir : la procédure est alors immédiate.

Le 19 décembre dernier, Jean-Marc Ayrault a signé un décret attribuant à Imad Ibn-Ziaten, Abel Chennouf et Mohamed Legouad, les trois militaires abattus par Merah les 11 et 15 mars, la Légion d'honneur.

Pour se faire, le Premier ministre a présenté un décret modifiant le Code de la Légion d'honneur en Conseil des ministres.

Ce décret "porte à un an le délai pendant lequel le Premier ministre peut attribuer la Légion d'honneur aux personnes tuées ou blessées dans l'accomplissement de leur devoir", indique le compte-rendu du conseil.

Jean-Marc Ayrault l'a présenté lui-même, "répondant ainsi notamment à la demande légitime des familles des militaires assassinés par Mohamed Merah, il y a quelques mois", a expliqué la porte-parole du gouvernement, Najat Vallaud-Belkacem. Avant de remettre, en présence de sa famille, les insignes de la Légion d'honneur à titre posthume Yves Le Drian a également souligné, que devant le caractère inédit de ce drame, une loi avait été votée le 27 novembre dernier portant création de la mention « Mort pour le service de la Nation ».

Celle-ci permettra l'inscription des noms des bénéficiaires sur les monuments aux morts et la reconnaissance de leurs ayants droit enfants comme pupilles de la Nation.



Le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, s'est rendu le lundi 4 mars à l'hôpital interarmées de Percy afin de remettre au caporal-chef Loïc Liber la médaille militaire.

Par respect pour la dignité des familles et pour l'état de santé de Loïc Liber, cette visite s'est effectuée dans la plus stricte intimité.

La cérémonie a eu lieu en présence du chef d'État-major de l'armée de terre, des colonels Poitou et Kuntz, anciens chefs de corps du «17», et du colonel Vales, commandant le régiment. La mère, et l'amie de Loïc Liber étaient également présentes.

Source : DICOD

La médaille militaire est une décoration française, instituée le 22 janvier 1852 par Louis-Napoléon Bonaparte pour récompenser les militaires ou assimilés. Elle est parfois appelée Médaille des braves ou bijou de la nation.

Elle est l'une des décorations les plus prestigieuses mais aussi des plus originales puisqu'elle récompense les soldats de tous grades.

La médaille militaire a été, depuis sa création, la récompense d'innombrables sacrifices et des campagnes du Second Empire à nos jours elle a réuni sous sa devise: « Valeur et Discipline », les soldats les plus anonymes aux héros les plus populaires tels Georges Guynemer ou Jean Moulin. Elle compte parmi ses récipiendaires les plus grands chefs militaires français (les maréchaux Joffre, Foch, Pétain, Gallieni, Lyautey, Leclerc, de Lattre, Juin, etc.) et alliés (les généraux Pershing, Montgomery...); à titre très exceptionnel quelques civils comme le président Roosevelt (à titre posthume) et Sir Winston Churchill.

La médaille militaire reprend, conformément à la tradition française, les couleurs du ruban et la dominante argent de la décoration qu'elle remplace.

En créant la médaille militaire, le prince-prési-

dent Louis-Napoléon Bonaparte entendait récompenser les mérites des meilleurs soldats et sous-officier.



Elle est administrée par la chancellerie de la Légion d'honneur. Elle ne peut être concédée que pour des services militaires exceptionnels et un minimum de huit ans de campagne.

Dépourvue de grades, elle est la seule manifestation honorifique qui mette sur un pied d'égalité ceux auxquels elle est attribuée, du plus humble au plus prestigieux.

Le caporal-chef Liber a ainsi été décoré de la Médaille militaire sur proposition de Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense.

